

Journée de droit social comparé

L'essor du vote dans les relations professionnelles *Évolutions françaises et perspectives comparatives*

Vendredi 21 mai 2010

13 heures 30 - 18 heures

à l'Université Paris Ovest-Nanterre La Défense

Bâtiment F, Amphi D



Université Paris Ovest-Nanterre La Défense
200 avenue de la République – 92001 NANTERRE CEDEX

RER ligne A / SNCF Gare Saint Lazare – Station Nanterre Université

Inscription :

Irina RAVELONAHINA

IRERP F 506

200, avenue de la République

92001 NANTERRE CEDEX

Tel : 01 40 97 76 45

Email : iravelon@u-paris10.fr

Au fil des réformes du droit français, le vote acquiert une place croissante dans les relations professionnelles. Comment comprendre un tel essor ? Faut-il y voir un vecteur de consolidation de la « démocratie sociale » ? Cette journée de droit social comparé a pour ambition de mettre en perspective les expériences étrangères et d'y rechercher des éléments d'intelligibilité du droit français.

13 heures 30

Quelques interrogations à partir de la loi portant rénovation de la démocratie sociale

par Georges Borenfreund, professeur à l'université Paris Ovest-Nanterre La Défense.

Comparer les systèmes de relations professionnelles

par Olivier Leclerc, maître de conférences à l'université Paris Ovest-Nanterre La Défense.

La place du vote dans les relations professionnelles

- **En Espagne** *par Antonio Baylos, professeur, Universidad de Castilla La Mancha.*
- **Au Royaume-Uni** *par Catherine Barnard, professeur, Trinity College, University of Cambridge.*
- **En Italie** *par Gisella De Simone, professeur, Facoltà di Economia, Università degli Studi di Genova.*

Discussion avec la salle

Pause

16 heures 30

La loi française face aux textes européens et internationaux : le regard de la Cour de cassation

par Jean-Marc Béraud, conseiller à la Chambre sociale de la Cour de cassation.

Discussion avec la salle

Propos conclusifs

par Antoine Lyon-Caen, professeur à l'université Paris Ovest-Nanterre La Défense.

18 heures : Cocktail

Toutes les interventions auront lieu en langue française

Inscription obligatoire sans frais

organisé par l'Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles (I.R.E.R.P.) et le master de Droit social, avec le soutien de l'Association française de Droit du travail et de la Sécurité sociale (A.F.D.T.)